

Compte rendu du Conseil Communautaire du 24 novembre 2015

Présents (26): MM. Serge BERARD, Guy BOISSERIN, Mme Elisabeth CAILLOZ, MM. Gilles DESFORGES, Emmanuel DOSSI, Serge FAGES, Pierre FOUILLAND, Rémi FOURMAUX, Mmes Evelyne GALERA, Françoise GAUQUELIN, M. Jean-Louis GERGAUD, Mmes Patricia GRANGE, Anne-Claire ROUANET, M. Jean-Louis IMBERT, Mmes Prescilia LAKEHAL, Marie-Hélène MARTINAUD, M. Pierre MENARD, Mme Josiane MOMBRUN, M. Grégory NOWAK, Mme Marie-Claire PELTIER, M. Jean-François PERRAUD, Mmes Jacqueline PONE-VANHAUWAERT, Claire REBOUL, Martine RIBEYRE, Céline ROTHEA, MM. Jean-Jacques RUER, Ernest FRANCO, Mme Solange VENDITELLI

Pouvoirs (5) : M. Damien COMBET donne pouvoir à Mme Patricia GRANGE

M. Jean-Pierre BAILLY donne pouvoir à M. Guy BOISSERIN

M. Paul MINSSIEUX donne pouvoir à M. Jean-Louis IMBERT

M. Rémi FOURMAUX donne pouvoir à M. Jean-François PERRAUD

M. Martial GILLE donne pouvoir à Mme Céline ROTHEA

Absent(e)s excusé(e)s (1) : M. Matthieu CHAUVIN

SECRETAIRE : Ernest FRANCO

Ouverture de la séance à 20h35.

Approbation du compte rendu du Conseil communautaire du 29 septembre 2015 à l'unanimité des membres présents.

Décisions du Président et du Bureau.

Il est demandé d'inscrire des montants et des détails sur les décisions du Bureau.

- Décisions du Président
 - N° 2015-36 : mise à disposition d'un bureau plateforme emploi et cohésion sociale – ICARE.
 - N° 2015-37 : avenant no 1 – Missions CSPS – Programme de voirie 2015 – Territoire de Montagny – montée du Baconnet pour un montant de 3 650 €.
 - N° 2015-38 : avenant no 1 – Programme de voirie 2015 – Territoire de Vourles – rue Louis Vernay – Couttraches – impasse du Puits sans Poulie pour un montant de 8 081,50 €.
 - N° 2015-39 : assistance technique et maintenance du parc informatique des différents sites de la CCVG – Avenant no 2 (INTERSED) pour un montant de 1 200 € HT par an.
 - N° 2015-40 : marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification des voiries zones d'activités à Brignais – Parc d'activité des Aigais (URBALAB) pour un montant de 39 075 € HT.
 - N° 2015-41 : avenant n° 1 – marché de maîtrise d'œuvre pour la création de voies douces sur le territoire de la CCVG (WABI SABI) pour un montant de 8 819,59 € HT.
 - N° 2015-42 : avenant n° 1 – aménagement locaux de la CCVG – lot 1 : cloisonnement (OPTIMA DIFFUSION) et lot 3 : mobilier de bureau (FAVRE MOBILIER) pour un montant de 1 247 € HT.
 - N° 2015-43 : acquisition terrain – rue Jean-Marie Chevalier – Vourles pour un montant de 24 180 €.
 - N° 2015-44 : marché de fourniture et d'acheminement électricité – bâtiments CCVG (EDF) pour un montant de 34 750 € HT/an pour une durée de 2 ans.
 - N° 2015-45 : renouvellement bail gendarmerie brigade territoriale – Brignais. Montant loyer annuel : 111 983,30 € HT.
- Décisions du Bureau
 - N° 10-2015 : soutien à la lutte contre la précarité énergétique pour un engagement total de 7 500 € :
 - 2 500 € à M. et Mme BESSON pour des travaux de rénovation énergétique de leur résidence principale, en contrepartie d'une occupation du bien pendant une durée minimale de 6 ans,

- 2 500 € à M. et Mme PONE pour des travaux de rénovation énergétique de leur résidence principale, en contrepartie d'une occupation du bien pendant une durée minimale de 6 ans,
- 2 500 € à M. et Mme VINCENT pour des travaux de rénovation énergétique de leur résidence principale, en contrepartie d'une occupation du bien pendant une durée minimale de 6 ans.

Décisions approuvées à l'unanimité des membres.

ADMINISTRATION

- **Installation d'une nouvelle conseillère communautaire**

Monsieur le Président rappelle que, par délibération en date du 15 avril 2014, la Communauté de communes de la Vallée du Garon a désigné 33 conseillers communautaires issus des conseils municipaux.

Il informe que vu la démission de Mme Valérie GRILLON, conseillère communautaire issue de la commune de Brignais, et les articles L 5211-6-1 et L 5211-6-2 du CGCT, Mme ROUANET devient de fait membre de la commission aménagement/environnement/agriculture de la CCVG.

Madame Anne-Claire ROUANET se présente aux membres du Conseil communautaire.

Les membres du conseil prennent acte de cette modification.

1) STATUT CCVG

- **Gestion des bâtiments de gendarmerie**

La Communauté de communes étant compétente pour la création et la gestion des bâtiments de gendarmerie, Monsieur le Président propose de définir ainsi la compétence facultative « bâtiments gendarmerie » : création et gestion du parc immobilier accueillant des services de gendarmerie implantés sur le territoire communautaire, existants et à venir.

Il précise qu'une délibération identique devra être prise dans chaque commune.

Madame GAUQUELIN indique qu'un regroupement des cinq communes sur la même gendarmerie était prévu mais qu'en mars 2015 le ministère a informé que Millery resterait attaché à Irigny. Elle ajoute que le président du SIVU de la gendarmerie d'Irigny l'a relancée pour participer à la gestion de cette gendarmerie, mais la délibération sur la compétence n'étant pas assez claire elle n'a pu répondre à cette demande.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

2) FINANCES

- **DOB et synthèse du budget 2016**

Monsieur FAGES rappelle que les objectifs du DOB sont de discuter les orientations budgétaires pour l'année 2016 sachant que le budget 2016 sera voté au conseil de décembre.

Il informe que, dorénavant, le Conseil communautaire est obligé de prendre une délibération pour acter le DOB.

- Les ressources en 2016

Les dotations

	3,7Mds prév° BP 2015		3,7Mds prév° BP 2016
Dot péréquat groupement communes	172 525,00 €	-45%	83 869,00 €
Dotation de compensation des groupements de communes	3 698 994,00 €	-1%	3 578 159,20 €
Dotation compensation de la réforme de la taxe professionnelle	739 171,00 €	0%	739 171,00 €
Dotation unique compensations spécifiques taxe professionnelle	31 500 €	-10%	31 500 €
Etat - Compensation CET	15 000 €	-40%	15 000 €
Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat	70 000 €	-30%	70 000 €
	4 727 190 €	-8%	4 349 961 €

- Le plan d'économie de l'Etat sur 3 ans appliqué aux collectivités locales (-3,7Md€/an de 2015 à 2017)

- ayant été intégré, Monsieur FAGES espère que la DGF restera à zéro.
 - Baisse des dotations en 2016 : 377 K€.

La fiscalité

Fiscalité FPU de la CCVG			BS 2015 (no8r)	BP 2016 (prév) bases 2015 + 2%
Fiscalité directe (CFE+ TH + TFB+ TFNB) (= 55% de la fiscalité)			7 271 630 €	7 416 353 €
CET	CFE	base	15 701 000	16 015 020
		taux	23,76%	23,76%
	produit	3 730 558	3 805 169	
	CVAE	produit	3 241 845	3 308 282
Total Taxes Eco. ⁹			6 972 403	7 113 451
Taxes Ménages	TH	base	49 237 000	50 221 740
		taux	6,72%	6,72%
	produit	3 308 726 €	3 374 901 €	
	TFB	base	45 108 000	46 010 160
taux		0,50%	0,50%	
produit	225 540 €	230 051 €		
TFNB	base	277 800	284 370	
	taux	2,45%	2,45%	
produit	6 806 €	6 232 €		
Total Taxes ménages			3 541 073	3 611 184
Taxes Secto.	Tax add à TFNB	produit	21 600	21 600
	TASCOM	produit	101 907	101 907
	IFER	produit	87 102	87 102
Total Taxes secto.			210 609	210 609
Dot. Compen	DCRTP (c74)	dotation	739 171	739 171
	FNGIR (c73)	produit	1 405 780 €	1 405 780 €
	Total Compensat.		2 144 951	2 144 951
	Rôles complémentaires	produit	119 873	-
Total Fiscalité FPU (sauf DCRTP & alloc)			12 249 737	12 341 024
évol. En %				1,9%

Avec l'hypothèse de taux d'imposition constants (vote des taux en mars 2016 lors de

La TEOM

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2016

(bases 2016 = bases 2015 + 2%; produit 2016 = majo hab sup 4 190 € + collecte silot enterrés Brignais 13 200 € + réactualisat 2nde collect Brig 2 590 €)									
Communes	Nbre d'habitants	Bases 2016 (hyp*)	TEOM 2015	TEOM 2016	Variation	frais communs	collecte	OM 2015	OM 2016
Total	29 379	41 759 972	4,73%	4,68%	-0,95%	1 315 221	639 874	1 935 115	1 955 096

Monsieur FAGES informe que le SITOM prévoyant une hausse de la recette de participation de 20 K€, la simulation d'une hausse des bases de 2 % devrait permettre une baisse du taux moyen de près de 1 %.

Les autres ressources

EQUILIBRES FINANCIERS		BP 2015	BP 2016
RECETTES COURANTES DE FONCT		19 220 851	19 236 500
recettes d'exploitation	subvention participat. aux actions Environnement - Agric. EN	10 000	40 000
	produits d'exploitations GV - subventions	91 000	112 000
	produits d'exploit Pépinière (loyers & elec. Solaire)	65 000	64 000
	subvention (po de la ville, ...)	20 000	-
	rec. divers (excep, assec, rbst, particip,...)	23 000	17 500
	loyers gendarmerie	415 000	420 000

Monsieur FAGES liste les ressources sur 2016 liées aux actions entreprises par la CCVG :

- Actions « agriculture, environnement, ENS » : 40 K€ (subventions du Département et de la Région, participations de la COPAMO sur les actions de préservation sur les ENS à Montagny).
- Accueil des gens du voyage : recettes tarifaires (51 K€) et participations de la CAF (61 K€).
- Exploitation de la pépinière : recettes locatives (67 K€) et production d'électricité solaire (13 K€).
- Subvention politique de la ville : 0 € sur 2016 dans l'attente du BS.
- Diverses : 17,5 K€.
- Loyers de gendarmerie : 262 K€ pour la BT, et 160 K€ pour la BMO.

Les ressources globales pour 2016

EQUILIBRES FINANCIERS		BP 2015		BP 2016	
RECEITES COURANTES DE FONCT		19 220 851		19 336 500	
dotations de fonctionnement (& compensat. Fisca)		4 727 100		4 350 000	
: DGF & DCRTP		4 727 100		4 350 000	
impositions directes (CFE - TH - CVAE...)		11 910 546		12 340 000	
: FNGIR		11 910 546		12 340 000	
Aut. rec. Fisc. (TEOM 1 960K€ & taxe séjour 15K€)		1 054 115		1 076 500	
subvention participat. aux actions Environnement Agric. EN		10 000		40 000	
produits d'exploitations GV+ subventions		91 500		110 000	
produits d'exploit Pépinière (loyers & elec. Salaire)		83 500		80 000	
subvention (po de la ville,...)		10 000		-	
rec. divers (excep. assoc. rbst, particip,...)		23 000		17 500	
loyers gendarmerie		112 000		112 000	
recettes d'exploitation		629 000		671 500	

Monsieur FAGES conclut qu'au global les recettes de la CCVG passent de 19 220 851 € à 19 336 500 €.

Les dépenses de fonctionnement en 2016

		BP 2015	BP 2016
Frais de personnel et élus		1 212 700	1 428 000
: fr. Eius - Assemblée		57 000	70 000
: fr. pers. Comm & Ext (Vorie, CCI, BI, Comm, MP, ADS,...)		152 000	170 000
frais et moyens généraux + comm^o		246 000	235 000
: communicat ^o & études		17 000	17 000
: fr. de structure (matériel, informat, maintenance)		74 000	72 000
: fr. de gest admin		139 000	136 000
: fr. de MP et HA mut ^o (hors GRH)		10 000	10 000
fr. de pers. & gestion		1 452 700	1 633 000

Frais de personnel et élus

Masse salariale en augmentation :

- embauches de personnels (9 administratifs, 8 techniques, 9 affectés aux missions spécifiques),
- agents de missions intégrées à la masse salariale (voiries + 3, MP + 4, politique de la ville : + 2, ADS : +1).

Frais et moyens généraux

En informatique : augmentation du personnel, du matériel et de sa maintenance.

Réalisation des missions

EQUILIBRES FINANCIERS		BP 2015	BP 2016
mission entretien voiries		369 000	350 000
mission - tourisme		105 000	110 000
mission dev. économique (sauf pépinière)		168 000	156 020
missions environnement & agriculture		61 700	79 300
mission PLH-ADT-SG-POV		58 500	59 700
Gestion centre aquatique (subvention d'équilibre - AMO DSP)		-	200 000
Gestion Rochilly		8 500	9 400
gestion Aires d'Accueil Gens du Voyage		317 800	240 600
gestion bât. Pépinière (sauf GRH)		50 100	53 150
gestion Gendarmerie BMO (hors rbst de la dette)		71 600	55 000
participation SOL		110 000	130 000
dépenses des missions		1 320 200	1 320 200

- mission tourisme : 110 K€, partie reversée à l'office du tourisme,
- mission environnement et agriculture : 79,3 K€, actions réalisées (ex. ONF),
- marché de gestion d'aires d'accueil des gens du voyage : à la baisse, marché relancé pour une réduction du temps de présence sur site,
- gestion de la pépinière : négociation des frais de nettoyage et du contrat de maintenance,
- BT et gendarmerie : mêmes actions d'économies,

Les reversements aux communes : 15 065 000 €

EQUILIBRES FINANCIERS		BP 2015	BP 2016
re reversements (c. compris FPIC)	Attrib.de Compens.aux Communes	6 720 000	8 600 000
	Reversement TEOM au SITOM	1 970 000	1 960 000
	Reverst FPIC part CCVG à l'Etat	510 000	420 000
	Reverst FPIC Parts Communes à l'Etat	1 050 000	1 320 000
	Reversement DSC aux Communes	3 500 000	1 500 000
		13 750 000	15 065 000

- Le prélèvement du FPIC devrait augmenter de 440 K€ en 2016.

Evaluation de la répartition et du prélèvement sur le territoire du FPIC en 2016									
Collectivité	Territoire	CCVG	Brignais	Chaponost	Millery	Montagny	Vourles	5 communes	
Montant total	2 000 000 €	619 427 €	577 321 €	377 157 €	151 977 €	112 994 €	161 124 €	1 380 573 €	
% répartition	100%	30,97%	28,87%	18,86%	7,60%	5,65%	8,06%	69%	

- Attribution de compensation aux communes : 8,6 M€ contre 6,72 M€ en 2015 suite à la mutualisation de la voirie.

- Dotation de solidarité : 2,5 M€, en diminution de 1 M€ pour les investissements voiries sur 2015, sachant qu'il y aura 900 K€ en investissement pour l'accès au centre aquatique et les restes à réaliser des travaux engagés pour les communes n'ayant pas soldé leur enveloppe.

Monsieur FAGES insiste sur le fait que les enveloppes n'existeront plus à partir de 2016. Chaque commune devra exprimer ses souhaits pour 2016-2020 et c'est la commission voirie qui fera les arbitrages pour déterminer les urgences et les budgets.

Il fait remarquer que la CCVG va reverser, globalement sur 2016, 700 K€ de plus aux communes qu'en 2015.

Monsieur le Président insiste sur le souhait de la commission finances d'aider les communes au maximum. Il ajoute que c'est une des raisons pour lesquelles les reversements aux communes ont été augmentés alors que cette somme aurait pu servir à d'autres investissements ou à réduire l'emprunt.

Monsieur BERARD se réjouit du revirement profond de la politique financière de l'intercommunalité. Il relève également deux points de vigilance forts : l'investissement en matière de voirie et le niveau d'endettement qui en résulte.

Bilan Commune par Commune si budget voirie =	BRIGNAIS	CHAPONOST	MILLERY	MONTAGNY	VOURLES	CCVG
Attribution de Compensation 2016	4 514 524	2 064 918	495 981	562 909	961 103	-8 599 433
Dotation de Solidarité 2016	935 341	669 762	351 579	278 136	270 146	-2 504 964
Convention entretien voiries 2016	0	0	0	0	0	0
Attribution de Compensation 2015	3 822 524	1 454 916	295 981	402 909	674 103	-6 650 433
Dotation de Solidarité 2015	1 302 755	946 323	488 757	384 425	377 285	-3 499 555
Convention entretien voiries 2015	102 000	100 000	25 000	20 000	8 000	-255 000
Sous-total reversements 2015	5 227 289	2 501 239	809 738	807 334	1 059 388	-10 404 988
Ecart final 2016/2015	222 677	233 438	37 822	33 710	171 860	-699 408

AC révisée 2016	BRIGNAIS	CHAPONOST	MILLERY	MONTAGNY	VOURLES	Total
produit de TP transférée en 2 000	4 621 646	2 093 718	495 981	562 909	971 800	8 746 054
retenues pour Transferts politique de la Ville	66 555	0	0	0	0	66 555
Retenues Transferts voirie-investissement	0	0	0	0	0	0
Retenues pour Transferts voirie-fonctionnement	0	0	0	0	0	0
Retenues pour Transferts Gendarmerie	40 567	28 802	0	0	10 697	80 066
COMPENSATION NETTE = AC	4 514 524	2 064 916	495 981	562 909	961 103	8 599 433

ventilation DSC 2016	BRIGNAIS	CHAPONOST	MILLERY	MONTAGNY	VOURLES	TOTAL
critère : Population + Charges	55,00%	898 321	536 973	215 320	123 878	1 524 555
crit. : Pot. Fin. par hab. x effort fiscal	30,00%	206 003	233 091	214 515	222 801	1 049 867
critère : évol. bases TP / 1999 figées à 2010	15,00%	205 220	164 719	62 401	42 731	524 933
Montant DSC 2016 (avt garantie)	1 309 544	934 784	492 236	389 410	373 581	3 499 555
Compensation pour garantie d'évolution	0	2 093	0	0	3 316	5 409
Montant DSC 2016 après prélèvement budget voirie	935 341	669 762	351 579	278 136	270 146	2 504 964

▪ L'autofinancement et les équilibres budgétaires en 2016

<i>EQUILIBRES FINANCIERS</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>
RÉCETTES COURANTES DE FONCT	19 220 851	19 236 800
DEPENSES DE GESTION et des MISSIONS	16 735 900	18 440 870
1- EPARGNE de GESTION	2 484 951	895 630
annuité en intérêts de la dette	35 650	122 000
annuité en capital	106 500	322 000
3- AUTOFINANCEMENT NET	2 342 801	451 630

Epargne de gestion

Monsieur FAGES observe :

- qu'en conséquence l'épargne de gestion est en baisse à 895 K€,
- que l'annuité de la dette augmente, tant en intérêts qu'en capital, suite à un emprunt de 4 M €,
- et qu'en résultat l'autofinancement net serait en forte baisse en 2016 pour s'établir à 450 K€.

mais il rappelle qu'il s'agit du budget primitif donc hors reprise de résultat, etc.

▪ Dépenses d'investissement

<i>EQUILIBRES FINANCIERS</i>		<i>2015</i>	<i>2016</i>
(opérations)	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP	BP
		12 420 000	13 239 500
26	moyens généraux logistique CCVG	75 000	119 000
	aménagements accès centre aquatique	0	900 000
46	voirie (prog. Annuel)	1 700 000	1 000 000
41	BMO & Gendarmerie	0	360 000
31	PLH Aménagement	550 000	400 000
22	Environnement - voies douces	500 000	20 000
35	Centre Aquatique	7 345 000	7 900 000
20	Rochilly (SLEA - SLEA)	0	500 000
25&32	Gens du Voyage	0	0
dép. CCVG	Avec dép. CCVG aux Communes Opé en MO Unique	500 000	0
30	Aménagement des Parcs d'Activités, requalif ^e	100 000	0
21	Opé foncières & bâtiments Dévpt éco	1 650 000	0

- moyens généraux et logistique : 119 K€ (acquisition d'un véhicule, de petit matériel, de matériel informatique, travaux accessibilité au siège de la CCVG),
- aménagements accès centre aquatique : 900 K€,
- voirie : 1 M€,
- BMO et gendarmerie : reprise d'équipement dans les locaux administratifs et dans les appartements,
- PLH/aménagement : 400 K€, dépenses nouvelles de soutien aux bailleurs,
- environnement/voies douces : 20 K€, restes à réaliser en achats de foncier,
- centre aquatique : 7,9 M€ de reste à payer mais Monsieur FAGES ne pense pas que l'intégralité sera payée sur 2016,

- Rochilly : 500 K€ (démolition des annexes, mise en place d'une clôture et entretien du parc).

Madame VENDITELLI demande si le programme des voies douces, passant de 500 K€ à 20 K€, est terminé. Monsieur FAGES confirme que le programme initial sera terminé, qu'un autre programme pourra être initié ultérieurement.

- aire d'accueil des gens du voyage à Brignais : 100 K€ (remplacement de deux blocs sanitaires),
- aménagement des parcs d'activités : 605 K€ (requalification telle que votée),
- opérations financières : 1 650 K€, contentieux avec la SLEA.

Monsieur le Président précise qu'une première audition aura lieu le 1^{er} décembre.

Monsieur Menard demande si les 900 K€ incluent la voie douce venant de Chaponost pour accéder au centre aquatique.

Monsieur FAGES répond que c'est dans le budget des voies douces comme reste à réaliser.

Monsieur le Président informe que les travaux d'accès au centre aquatique sont prêts pour être démarrés en février. Par contre, il précise que le chiffrage n'est pas intégré dans le programme 2016 et pourrait être revu lors du BS.

Monsieur FAGES annonce en conclusion un besoin de financement des investissements de 11 M€ avec un autofinancement de 451 K€, ce qui génère une écriture d'emprunt de 10,5 M€.

- La prospective 2016-2020.

Les projets et leurs mise en prospective

La prospective 2016 – 2020

• En projetant les résultats plausibles de clôture 2015, tenant compte des tendances budgétaires passées de la CCVG et du prochain financement sur le mandat actuel des opérations d'investissement et des missions (fonctionnement), la prospective financière* permet de tester les hypothèses d'un scénario budgétaire « viable ».

SYNTHÈSE	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
EN EURO (MILLIARDS D'EUROS)	24 04 2014	24 04 2015	24 04 2016	24 04 2017	24 04 2018	24 04 2019	24 04 2020
* en M€							
RECETTES COURANTES DE FINC	19 877 519	19 875 071	19 877 519	19 877 519	19 877 519	19 877 519	19 877 519
DEPENSES DE GESTION & CAPIEX	15 170 770	15 171 579	15 170 770	15 170 770	15 170 770	15 170 770	15 170 770
1- ÉPARGNE GEGE DON	3 974 917	3 404 190	3 974 917	3 974 917	3 974 917	3 974 917	3 974 917
2- ÉPARGNE MATH	3 948 144	3 373 625	3 948 144	3 948 144	3 948 144	3 948 144	3 948 144
3- ÉPARGNE DISPONIBLE	3 853 778	3 268 745	3 853 778	3 853 778	3 853 778	3 853 778	3 853 778
DEPENSES BOURNEMENT	3 981 019	3 500 000	3 981 019	3 981 019	3 981 019	3 981 019	3 981 019
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 208 199	1 000 000	1 208 199	1 208 199	1 208 199	1 208 199	1 208 199
4- BESOIN DE FINANCEMENT DES INVEST	4 789 827	5 600 000	4 789 827	4 789 827	4 789 827	4 789 827	4 789 827
5- ALÉA DON DU FONDS DE ROULEMENT	-913 151	1 621 611	-913 151	-913 151	-913 151	-913 151	-913 151
6- FONDS DE ROULEMENT METEOROLOG	1 788 559	3 418 152	1 788 559	1 788 559	1 788 559	1 788 559	1 788 559
ENDETTEMENT	1 021 308	4 914 025	1 021 308	1 021 308	1 021 308	1 021 308	1 021 308

* la prospective n'est qu'une hypothèse établie en oct. 2015. Elle ne reprend pas le BF 2015, mais elle permet de tester la solvabilité financière et la faisabilité des projets du mandat. 21

Monsieur FAGES indique que la prospective a été réalisée au mois d'octobre. Il rappelle qu'il n'est pas possible de faire un rapprochement avec le DOB 2016 car la prospective tient compte du résultat de 2015 et que les dépenses de 2016 ne vont pas être exactement au budget.

Il expose que, par contre, la prospective a permis de voir qu'avec une évolution sage des recettes (0,8 %) on arrivait à maintenir la variation de fonds de roulement net global acceptable tout en maintenant ce qui est à reverser aux communes.

Monsieur BERARD pense qu'il n'est pas inintéressant que les rétrocessions aux communes ne soient pas réduites, qu'il y a également une logique d'équilibre à penser au regard des différentes perspectives apportées sur les réflexions quant à l'avenir institutionnel de la CCVG.

Monsieur MENARD fait remarquer qu'il faut avoir une vision vertueuse, qu'il ne faut pas se préparer à être très endetté.

Monsieur BERARD reprend que si le niveau de dette est laissé identique, cela voudrait dire que les reversements aux communes seraient réduits de 10 M€. Il y a donc une logique, une cohérence, et aussi une responsabilité vis-à-vis du concitoyen.

Monsieur FAGES précise que la CCVG reste à des ratios d'endettement tout à fait corrects pour une collectivité de sa taille.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

Les projets et leurs mise en prospective

La prospective 2016 - 2020

Les Hypothèses testées: Les recettes en 2020 sont au même niveau qu'en 2015.

- Avec une fiscalité qui progresse lentement, sans augmenter les taux (seules les bases évoluent de +2%/an),
- Des dotations qui suivent la tendance (baisse jusqu'en 2017, puis stabilisation jusqu'en 2020).
- Les autres recettes (tarifs, subventions,...) qui restent stables.

Les Hypothèses testées: L'épargne de gestion diminue de 2M€ entre 2015 et 2020.

- En raison de la masse salariale qui augmente en 2016 (niveaux effectifs) puis les frais de personnel évoluent de l'inflation.
- La participation au centre aquatique qui augmente et atteint 650K€/an. Les autres dépenses de gestion sont stables.
- L'AC qui augmente en 2016 (+2M€) puis reste identique.
- La DSC qui baisse de 1M€ en 2016, elle reste constante ensuite jusqu'en 2020³³.

Les projets et leurs mise en prospective

La prospective 2016 - 2020

Les Hypothèses testées: Le programme d'équipement s'élève au global à 20M€ sur la période 2016 - 2020.

• Côté investissement, l'année 2016 marque la fin du programme centre aquatique. Les montants consacrés aux voiries, ainsi qu'aux autres programmes (PLH, requalif. ZAE, envt, bâtiments,...) sont évalués selon les moyennes observées sur la période précédente (2,125M€ / an).

• Le financement des investissements s'effectue principalement par emprunt, car l'autofinancement diminue (-3M€).

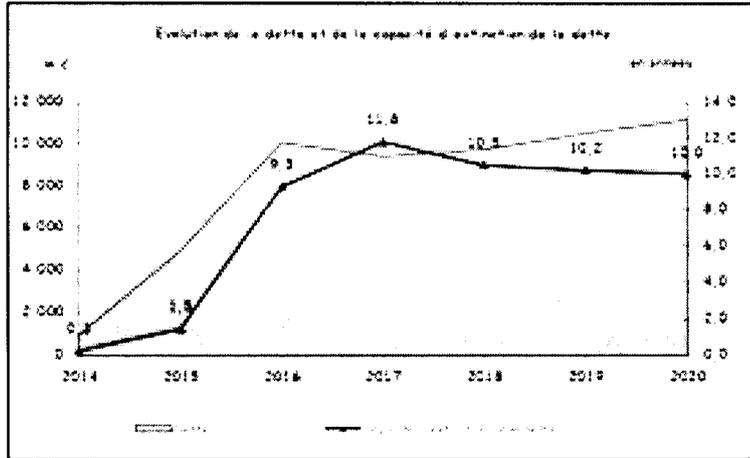
• Les autres ressources propres d'investissement (FCTVA, subventions) restent proportionnelles aux dépenses annuelles.

Le stock de dette atteint 11,2M€ fin 2020, l'annuité s'accroît de 1M€.

Les projets et leurs mise en prospective

La situation financière à l'horizon 2020

- Le résultat de ce scénario montre des ratios d'équilibre financier en dégradation par rapport à 2015. Malgré cela, la charge de la dette reste soutenable et la solvabilité* est satisfaisante, même en 2020.



* : la solvabilité (capacité de rembourser la dette) se mesure par le ratio d'endettement épargne brute. Il s'élève seulement à 0,5 an en 2014 et devrait évoluer défavorablement jusqu'à 10 ans en 2020. Mais le plafond d'alerte que l'on considère à 5-7 ans ne serait pas atteint.

- Indemnité complémentaire de conseil du receveur**

Monsieur le Président annonce que cette délibération fait chaque fois débat dans les communes.

Monsieur FAGES rappelle que c'est un principe reconnu et légal que de voter une indemnité au receveur. Il présente toujours une indemnité à 100 % en pensant qu'une économie de quelques euros ne changera rien.

Madame GALERA demande quel est le montant de l'indemnité ?

Monsieur FAGES répond que le taux maximum est de 2 500 €.

Après s'être renseignée auprès du ministère chargé du Budget Madame MARTINAUD précise que cette prestation est due à titre personnel et seulement si l'apport de conseil est en supplément de la mission dans les communes. Elle demande donc ce que cette personne apporte en complément dans sa mission ?

Monsieur FAGES peut difficilement répondre en ce qui concerne la CCVG. Toutefois, tant au niveau du syndicat auquel il appartient qu'au niveau de la commune de Vourles, il pense que cette personne répond à toutes les demandes de conseils et à tous les problèmes qui peuvent se présenter.

Madame MARTINAUD estime que cela fait partie de sa mission : être au service des communes et des communautés de communes.

Monsieur le Président est un petit peu moins optimiste sur le travail réalisé par le receveur. En effet, ayant de moins en moins de personnel, les conseils donnés aux communes demandent parfois plus de délais. Il pense donc que le service rendu par ces conseils est moindre que quelques années auparavant.

Il est demandé quel était le taux les années précédentes. Monsieur FAGES répond que c'était 95 % en 2015, 100 % les années précédentes.

Monsieur BERARD estime que c'est une pratique ancestrale qui disparaît, que la CCVG n'a plus besoin de ce service, que s'il y avait besoin de l'acheter une commande serait passée. Il pense qu'il pourrait être possible que, partant de 100 %, la CCVG se donne 7 ou 8 ans pour arriver à 0 %, cela donnerait du sens à la démarche.

Madame CAILLOZ estime que c'est mal les considérer de penser que s'ils n'ont pas la prime, ils ne vont pas donner de conseils. Cela voudrait dire qu'ils ne font pas leur travail.

Monsieur BOISSERIN intervient pour rappeler que ces personnes sont les hauts fonctionnaires les mieux payés de France, qu'ils font partie du ministère de Bercy qui est intouchable, qui est opaque et particulièrement sur les rémunérations. Il pense donc, comme l'a dit M. BERARD, que c'est un mode de rémunération hors du temps.

Il pense que l'Etat doit être clair et dire : « Le receveur doit faire ceci et cela » et « Vous devez aussi donner cette indemnité de X ». Il pense que si l'indemnité est laissée à l'appréciation c'est pour pouvoir la moduler. D'autre part, l'Etat chaque année reprenant de l'argent, il ne voit pas pourquoi la CCVG ne ferait pas la même chose sur des dépenses qui ne sont peut-être pas très utiles sur une mission qui se fera de toute façon puisque c'est leur travail.

Madame PELTIER précise que le CCAS de Brignais a voté zéro l'année dernière, et que les services de la personne ont été les mêmes cette année.

Madame GRANGE ajoute que Chaponost a réduit l'indemnité de 5 % en 2015, et s'apprête à présenter la délibération pour la ramener à 50 % dans un objectif à terme de mettre zéro.

Monsieur le Président rappelle qu'une proposition peut être faite après avoir entendu les arguments.

Monsieur DOSSI demande comment a été choisi le taux de 90 %. Monsieur FAGES répond que la question a été évoquée en Bureau.

Monsieur RUER expose qu'il aurait voté contre la délibération telle qu'elle est présentée, mais que si une proposition montre la volonté d'aller à zéro sur quelques années il reconsidérerait sa position.

Sachant qu'en 2015 c'était 95 %, Monsieur FAGES demande si tout le monde serait d'accord à 75 % ?

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil de voter un taux de 75 % du taux maximum.

Monsieur BERARD demande à ce qu'il soit bien précisé qu'un taux de 75 % a été voté et qu'il est envisagé de poursuivre en baissant à 50 %, etc.

Monsieur le Président confirme que cela sera inscrit dans le compte rendu.

Décision adoptée à l'unanimité des membres avec 2 abstentions.

3) AMENAGEMENT

- **PLH – Prorogation du règlement d'intervention du PLH de la CCVG**

Madame GAUQUELIN rappelle que le premier PLH allait de 2009 à 2015 et qu'il est en révision depuis décembre 2014. Le nouveau PLH ne pouvant pas être approuvé pour le mois de novembre 2015, il est proposé de proroger d'un an l'ancien. Cette prolongation permettrait de continuer les aides apportées aux bailleurs et aux particuliers dans le parc privé pour l'amélioration de l'habitat.

Elle informe d'ailleurs que quatre ateliers seront proposés dans les semaines à venir pour avancer et permettre de proposer un programme d'actions.

Elle rappelle que le PLH permet de délivrer des subventions :

- Pour le parc public : subventions de 52 €/m² de surface utile à destination de l'offre nouvelle de logements sociaux en PLUS et en PLAi. Le paiement effectif des subventions intervenait en 2 temps : 50 % de la subvention au démarrage des travaux, 50 % à la livraison.

- Pour le parc privé : subventions en fonction des travaux effectués allant de 2 000 € à 3 500 € selon la typologie, selon si c'est un propriétaire bailleur ou selon que le propriétaire fait des travaux pour la location, et en fonction du plafond de ressources des ménages.

Monsieur MENARD demande si les 400 K€ envisagés ont été calculés sur la prorogation de ce PLH.

Madame GAUQUELIN confirme et ajoute que la somme a même été un peu réduite, considérant qu'avec cette approbation, il y aurait peut-être un peu moins de dossiers.

Monsieur FAGES précise que c'est en fonction des programmes qui sont connus aujourd'hui et qui doivent sortir sur 2016.

Madame GAUQUELIN propose au Conseil communautaire d'engager la prorogation du PLH 2009-2015 de la CCVG, et notamment ses conditions d'intervention sur le parc public et le parc privé, jusqu'à l'adoption du second PLH.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

4) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- **Régularisation administrative – ZAC Sacuny**

Après avoir fait l'historique de la ZAC, Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'une ancienne maison de gardien qui n'a jamais eu vocation à devenir un équipement économique compte tenu de son positionnement en zone rouge du PPRNI.

Il rappelle que :

- la commission économique avait proposé de détruire cette maison située hors du périmètre de la ZAC,
- la commune de Brignais souhaitait la conserver dans son patrimoine,
- la SERL l'a cédée à la commune de Brignais pour l'Euro symbolique.

Il ajoute que les élus de la CCVG ont décidé de modifier le périmètre de la ZAC en excluant la parcelle AW 150 correspondant à cette maison située en entrée de site.

Monsieur le Président précise que la totalité des travaux de viabilisation sont réalisés à ce jour et ne seront pas impactés par cette réduction du périmètre de ZAC.

Il complète que l'assiette parcellaire et son bâti exclus du périmètre seront alors soumis au droit commun en matière de taxe d'urbanisme.

Il est proposé au Conseil communautaire d'acter ce périmètre.

Monsieur le Président informe que la commune de Brignais a revendu cette maison à un architecte qui devrait faire des bureaux à l'étage, pour une somme de 10 K€.

Monsieur GERGAUD se dit ennuyé car la délibération dit qu'il n'est pas possible de faire de ce bâtiment un équipement à vocation économique.

Madame GAUQUELIN intervient pour dire qu'elle tient à ce que cette phrase de la délibération soit laissée en l'état. En effet, en cas de contentieux futur la position de la CCVG est claire avec cette délibération, le reste concernant la commune de Brignais.

Monsieur le Président précise qu'en tant que Président de la Communauté de communes, il n'a pas participé au vote à Brignais.

Monsieur BERARD demande si la CCVG a souhaité vendre ce bâtiment directement.

Monsieur le Président répond que cela a été discuté plusieurs fois en commission économique et que la CCVG ne souhaitait pas le vendre.

Décision adoptée à l'unanimité des membres avec 5 abstentions.

- **Occupation atelier pépinière : proposition exceptionnelle de remise gracieuse de loyer**

Madame GALERA présente cette demande compte tenu de l'accident survenu à M. Guillaume BOUVET, menuisier designer installé dans un atelier de la pépinière depuis septembre 2014. Elle précise qu'ayant été dans l'obligation d'embaucher un intérimaire pour honorer les commandes passées, des solutions à court terme ont été mises en œuvre par ce chef d'entreprise et ses partenaires.

Madame GALERA propose au Conseil communautaire de faire une remise gracieuse exceptionnelle d'un mois de loyer à Guillaume BOUVET pour aider l'entreprise à passer ce cap difficile et envisager une suite plus sereine à son activité.

Monsieur le Président estime que c'est pour une bonne cause.

Monsieur BERARD fait remarquer qu'un système d'assurance pourrait être mis en place pour qu'en cas de souci ce ne soit pas la collectivité qui prenne en charge ce genre de situation.

Madame GALERA répond qu'ils ont régulièrement des conseils sur ces sujets de la part de la Chambre de commerce.

Monsieur BOISSERIN ajoute que ce genre d'assurance coûte très cher et qu'il y a des périodes de carence, ce qui fait qu'une entreprise peut déposer le bilan avant de toucher quelque chose.

Monsieur BOISSERIN pense qu'il vaut mieux abandonner un mois de loyer pour aider à surmonter un problème plutôt que d'attendre que l'entreprise dépose le bilan, la CCVG cherchant avant tout à favoriser l'entrepreneuriat.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

5) ACCES CENTRE AQUATIQUE

- **Plan d'alignement rue Douanier Rousseau - Brignais**

Monsieur BOISSERIN rappelle que des travaux d'élargissement sont nécessaires pour favoriser l'accès au centre aquatique.

Il annonce que suite à des négociations menées avec les riverains pour l'élargissement de la route et la création d'un cheminement doux, des accords amiables ont été obtenus de quatre propriétaires au prix estimé par les Domaines (17 €/m²).

Il précise qu'il reste toutefois une propriété en indivision dont les propriétaires ont annoncé, par courrier du 23 janvier, qu'ils étaient disposés à discuter à condition :

- soit que leur soit acheté la totalité de la parcelle à 45 €/m² (10 871 m²),
- soit contre une ouverture à l'urbanisation.

Monsieur BOISSERIN insiste sur le fait que cette situation est assez bloquante vu la situation du terrain.

Il rappelle que la Communauté de communes a diligenté une procédure d'alignement prévue par le Code de la voirie routière, et que pour ce faire une enquête publique a eu lieu conformément aux articles R 141-4 et R 141-40 de ce code.

Il expose qu'en vertu de l'article L 112-2 du Code de la voirie : « *La publication d'un plan d'alignement attribue de plein droit à la collectivité propriétaire de la voie publique le sol des propriétés non bâties dans les limites qu'il détermine. Lors du transfert de propriété, l'indemnité est, à défaut d'accord amiable, fixée et payée comme en matière d'expropriation.* »

Monsieur BOISSERIN précise que M. ARVEUF, commissaire-enquêteur, a suivi cette enquête publique, du 21 septembre au 6 octobre 2015, et a émis un avis favorable.

Il propose au Conseil communautaire d'approuver le plan d'alignement selon les dispositions de l'article précité et de mettre en œuvre tous les actes s'y afférents.

Monsieur le Président complète que des riverains ont été reçus à la fin de l'enquête pour renégocier mais cela sans suite.

Il fait aussi remarquer que cette emprise était réservée dans le PLU actuel de Brignais.

Monsieur PERRAUD ne souhaitant pas changer d'avis informe qu'il s'abstiendra. Il rappelle que le transfert de propriété n'est pas automatique, qu'il doit être l'objet d'une publicité foncière, qu'il faut donc faire appel à un notaire et il pense qu'à ce niveau de la procédure il y aura des problèmes. Sinon, dit-il, il faudra repartir vers le juge de l'expropriation, refaire la procédure.

Monsieur BOISSERIN pense que la procédure est plus rapide et qu'elle a une chance d'aboutir même si elle est minime.

Monsieur le Président pense que cela va être très difficile avec les personnes se trouvant en face.

Monsieur MENARD demande si l'aménagement du carrefour sera réalisé sans attendre. Monsieur BOISSERIN répond que 90 % des travaux seront réalisés et qu'il ne restera que cette partie au milieu. Il espère que cela permettra aux propriétaires de comprendre la situation.

Décision adoptée à l'unanimité des membres avec 1 abstention.

Les sujets inscrits à l'ordre du jour sont épuisés.

La séance est close à 22h20.

Le secrétaire de séance

A Brignais le 7 décembre 2015

E. FRANCO

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'E' followed by a horizontal line and a vertical stroke that loops back to the left.